



## Conséquences d'un transfert entre deux contrats d'assurance-vie

-----  
Par Picvert

Conséquences d'un transfert entre deux contrats d'assurance-vie après 70 ans

Bonjour,

Je vous soumetts le cas de deux contrats d'assurance vie souscrits en même temps et auprès du même assureur par deux époux âgés aujourd'hui de plus de 70 ans.

Les versements sur ces deux assurances vie ont été réalisés avant l'âge de 70 ans mais les versements ont été plus importants pour l'un des contrats. On souhaite rééquilibrer les deux contrats par transfert d'un contrat vers l'autre.

L'idée est de conserver les deux contrats ouverts et de réaliser un transfert d'un certain montant pour aboutir à une égalité en capital entre les deux assurances vie.

Quelles seront les conséquences de cette opération ?

Cette opération sera-t-elle considérée comme un nouveau versement après l'âge de 70 ans et dans ce cas l'antériorité fiscale serait perdue ?

Cette opération sera-t-elle neutre ou défavorable pour les bénéficiaires, au regard de l'abattement fiscal ?

Cordialement

-----  
Par Marck\_ESP

Bienvenue et bonjour

Saus exception, votre projet de "transfert" n'est pas possible d'un point de vue technique et fiscal sans passer par une phase de rachat partiel sur un contrat et de versement sur l'autre.

Quels sont les montants concernés ?